

LE SÉNAT

Le mercredi 14 novembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prières.

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LE CABINET

LES RESPONSABILITÉS DU LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat une question qui découle des débats d'hier. Au cours de la période des questions, on a brièvement parlé des responsabilités du leader du gouvernement à l'égard de divers ministères ou domaines à titre de membre du cabinet. Il nous a dit franchement qu'il était membre de certains comités du cabinet mais que, pour certaines questions, il estimait qu'il lui faudrait s'en remettre à ses collègues plus particulièrement responsables de tel ou tel domaine ou, tout au moins les consulter.

Je voudrais m'assurer que j'ai bien compris. Nous pouvons admettre que, en général, il n'aura pas à consulter ses collègues et qu'il ne refusera pas la responsabilité de répondre à des questions relevant des comités du cabinet dont il fait partie, étant entendu que, dans certains cas, il lui faudra prendre note de la question. Je parle maintenant de la possibilité de consulter ses collègues du cabinet ou de leur transmettre les questions.

Ai-je raison de croire que le leader du gouvernement au Sénat est membre des comités suivants du cabinet: Opérations gouvernementales; Législation et planification parlementaire et, je pense, comité spécial du Conseil?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Oui, c'est exact.

Le sénateur Frith: Pouvons-nous supposer que, si nous posons des questions traitant du fonctionnement du gouvernement—par exemple des restrictions découlant de l'exposé financier—il ne sera pas nécessaire au leader du gouvernement au Sénat d'adresser cette question à un autre ministre? Autrement dit, étant membre de ce comité du cabinet ou des autres que j'ai mentionnés, répondra-t-il lui-même à ces questions?

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, je pense que mon collègue a soulevé un point utile, car il est clair pour les

membres de l'ancienne législature qu'il y a eu des changements notables dans la situation en ce qui concerne la représentation du Sénat au cabinet.

Lors de la législature précédente, nous avons la chance, je pense, d'avoir quatre sénateurs au cabinet, dont trois avaient des responsabilités ministérielles et le Sénat était le seul endroit où des questions parlementaires pouvaient être adressées aux ministres qui détenaient ces portefeuilles. C'était intéressant pour la période des questions.

S'il y avait quatre sénateurs au cabinet dans la législature précédente—même si l'on peut me contredire—c'est qu'il n'y avait pas de députés provenant des provinces représentées par ces sénateurs. A mon avis, il était juste et même à propos que ces sénateurs représentent leur province au cabinet et soient chargés d'un portefeuille.

Maintenant la situation a beaucoup changé. Le gouvernement actuel dispose à la Chambre des communes d'une large représentation de chacune des provinces, ce qui fait qu'il n'est plus besoin de faire assurer leur représentation au cabinet par des membres du Sénat. La part du Sénat au cabinet a été réduite à la personne de votre humble serviteur; comme j'en suis la totalité, pourrait-on dire, je dois répondre de 38 ou 39 portefeuilles aux questions qui peuvent être posées ici. Il est donc évident que cette période des questions va prendre une tournure différente.

On m'a demandé à quelles questions je voudrais répondre. Je dirai en deux mots que je répondrai à toutes les questions qui entrent dans le domaine de mes connaissances; et quand j'aurai été suffisamment informé, par un des comités dont mon honorable ami a parlé, des sujets évoqués ici, pour pouvoir en parler en connaissance de cause, je me ferai un plaisir de le faire.

Si je ne puis le faire en connaissance de cause, ce qui pourrait arriver de temps à autre, on me pardonnera d'appliquer alors le principe voulant que les ministres puissent prendre note des questions qui ne ressortissent pas directement à leur portefeuille ou à leurs attributions.

Le sénateur Frith: Voilà une réponse directe à ma question. Mais pour qu'elle soit utile à la Chambre, peut-être le leader du gouvernement voudrait-il prendre note de la question suivante: veut-il nous dire les questions qui, à son avis, entrent dans les domaines de compétence des comités du cabinet portant sur les opérations gouvernementales et sur la législation et la planification parlementaire?

Le sénateur Roblin: Je dois répondre à mon honorable ami que ces comités ne se sont pas réunis, et que je ne sais donc pas bien quels renseignements vont me parvenir.